Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_080-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

-DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 30/06/2026

Secrétaire de séance :

Morgane Bicrel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Délibération N°2026_080

Le sept juillet deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Mickaël Deouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Michel Martin, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Était absente : Stéphanie Primel

Était excusé : Virginie Baz, Marc Beaumont, Augustin De Calan, Laurence Huon, Catherine Manchec, Julie Mathieux

A donné pouvoir : Virginie Baz à Morgane Bicrel, Marc Beaumont à Nicolas Ulrich, Augustin De Calan à Valentin Huet, Laurence Huon à Guy Pennec, Catherine Manchec à Françoise Barbier, Julie Mathieux à Gérard Pirou

OBJET : ENFANCE JEUNESSE – TARIFS SERVICE DES SPORTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024_120 du 12 décembre 2024, approuvant les tarifs municipaux applicable au 01 janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs des différents services ;

Sur proposition de la commission n° 1 administration générale, ressources humaines et finances ;

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- FIXE les tarifs du service des sports à compter du 1er septembre 2026 ainsi qu'il suit :

Ecole des sports – Adhésion annuelle	
Plourinois	61 €
Non plourinois	97 €
Pour l'école des sports, une réduction de : - 10 € est appliquée pour le 2ème enfant de la fratrie, - 20 € pour le 3ème, et ainsi de suite.	
Tickets sports – Adhésion annuelle	
Plourinois	30 €
Non plourinois	44 €
Tickets sports – Suppléments selon les activités	
Supplément classe 1 : sortie ½ journée	6.00 €
Supplément classe 2 : sortie ½ journée avec transport ou sortie journée avec 2 activités sans transport	10.00 €
Supplément classe 3 : sortie journée avec transport	14.00 €
Supplément classe 4 : sortie activité exceptionnelle	18.00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_080-DE

Temps libre sportif pour les adolescents	
Plourinois	
Non plourinois	7 €

- Précise que, pourront bénéficier des tarifs Plourinois, les enfants :

- résidant sur la commune
- dont les grands-parents résident sur la commune
- dont les parents sont commerçants sur la commune

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Morgane BICREL
Adjointe à la Culture et à la Communication

Le Maire, Guy Pennec

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.